



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 27  
 Pouvoirs..... 14  
 Excusés..... 01  
 Absents..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 MAI 2025**

**N°2025-05-11 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
 1001 VIES HABITAT ET LA VILLE DE LIVRY-GARGAN DANS LE CADRE DE LA  
 CREATION DE LA MAISON QUARTIER JACOB**

Le vendredi 23 mai 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mercredi 7 mai 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	ROSSINI Christel	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	DJABALI Sara
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
CARRATALA Henri	LE ROUX Pierre-Olivier	HODÉ Laurence
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	MILOTI Donni	BERNARD Anne

**Pouvoirs :**

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
MOULINAT-KERGOAT Hélène	à BERNARD Anne
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHLOUF Dounia	à CARRATALA Henri
GUIMARAES Odette	à DJABALI Sara
DI IORIO Rina	à KOUCEM Yacine
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
FOURNIER Marine	à BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam	à MONIER Annick
CRALIS Christophe	à MANTEL Serge
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence
MICONNET Olivier	à LE COZ Lucie

**Excusés :**

HAMZA Ali

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme BERNARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 1093-219300464-20250603-2025-05-11-DE  
 Date de télétransmission : 03/06/2025  
 Date de réception préfecture : 03/06/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme GUIMARAES rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le projet de Convention de partenariat entre 1011 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 14 mai 2025 ;

Considérant la volonté partagée de 1001 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan de contribuer au développement social et à la cohésion territoriale dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville de l'Eglise ;

Considérant le projet de création par la ville d'une Maison de quartier au sein du quartier de l'Eglise, structure située à proximité immédiate avec une partie du patrimoine du bailleur ;

Considérant que la convention prévoit l'octroi par 1001 Vies Habitat d'une subvention d'un montant de 6 000€ destinée à soutenir la création et le fonctionnement de la future Maison de quartier ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité,**

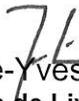
Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre 1001 Vies habitat et la Ville de Livry-Gargan relative à la création d'une Maison de Quartier ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Annexe 1 : Convention de partenariat entre 1001 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan dans le cadre de la création d'une Maison de quartier Jacob.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 23 mai 2025.

  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental  
Date de publication : 04/06/2025  
093-219300464-20250603-2025-05-11  
Date de télétransmission : 03/06/2025  
Date de réception préfecture : 03/06/2025



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE  
1001 VIES HABITAT  
ET  
LA VILLE DE LIVRY-GARGAN**

Etablie entre :

**1001 VIES HABITAT**

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré à directoire et conseil de surveillance, au capital de 29 070 000€ dont le siège social est situé au 31-35 rue de la fédération 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 582 088 662,

Représentée par Monsieur Gilles BADARIOTTI, Directeur Territorial Métropole du Grand Paris

Et

**LA VILLE DE LIVRY-GARGAN**

représentée par son Maire, Pierre-Yves MARTIN,

dûment autorisé par la délibération n°..... du Conseil Municipal en date du ..... portant approbation de la convention de partenariat entre 1001 Vies Habitat et la Ville e Livry-Gargan dans le cadre de la création de la Maison de quartier Jacob,

## **I – OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de la présente convention est de formaliser le partenariat entre 1001 Vies Habitat et la ville de Livry-Gargan dans le cadre de l'ouverture d'une Maison de Quartier au sein du quartier prioritaire de la Politique de la ville de l'Eglise. Cette ouverture sera effective pour l'année 2025.

La présente convention fait suite aux échanges bilatéraux résultant de la construction de la programmation 2025 du bailleur 1001 Vies Habitat dans le cadre de son abattement fiscal sur la taxe foncière pour les propriétés bâties au sein d'un quartier prioritaire de la Politique de la ville.

## **II - MODALITES FINANCIERES**

1001 Vies Habitat subventionnera la ville de Livry-Gargan pour la création d'une Maison de Quartier à hauteur de 6 000 €. Cette subvention financera les acquisitions et prestations de services qui seront mises en œuvre pour le bon fonctionnement de la structure.

### **1 - Engagements des parties**

1001 Vies Habitat s'engage à :

- Communiquer sur la démarche auprès de ses locataires et partenaires du territoire,
- Soutenir les projets de la Maison de Quartier,
- Impulser une dynamique partenariale et de renforcer les liens sociaux dans le quartier.

La ville de Livry-Gargan s'engage à :

- Informer de manière régulière sur les actions et projets mis en œuvre,
- Associer 1001 Vies Habitat lors de la tenue de comités de pilotage ou de toute autre réunion ayant trait à l'activité de la structure.

## **III - DUREE**

La présente convention prendra effet à la date de signature jusqu'à la fin de l'année 2025. Dans l'hypothèse où les engagements ne seraient pas respectés, la convention pourrait être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans les cas suivants :

- Refus ou incapacité à assurer une mission définie dans l'article 1,
- Absence répétée de résultats concluants,
- Par commun accord.

## **IV - AVENANT**

Toute modification apportée d'un commun accord aux modalités de partenariat définies dans la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **V - BUDGET DE L'ACTION**

**1001 Vies Habitat s'engage à verser la somme de 6 000 € à la Ville de Livry-Gargan.**

Cette subvention sera versée à la signature de la convention.

Dans l'hypothèse où les engagements ne seraient pas respectés et que la convention serait dénoncée par l'une ou l'autre des parties, la Ville de Livry-Gargan s'engage à rembourser le montant de la subvention, au prorata des actions déjà réalisées.

## VI - MODALITES DE SUIVI

Le représentant de 1001 Vies Habitat pour le suivi du déroulé de l'action sera la chargée de Développement Social et Urbain de quartier en lien avec le Responsable Développement Social.

L'interlocuteur au sein de la ville de Livry-Gargan sera la Directrice Générale Adjointe aux Solidarités.

Fait à Pantin, le  
(En trois exemplaires)

Pour 1001 Vies Habitat

Pour la Ville de Livry-Gargan



74  
PIERRE-YVES MARTIN  
MAIRE DE LIVRY-GARGAN  
CONSEILLER DEPARTEMENTAL

